



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 102/18

Objet

Conventions de prestations de services avec les communes d'Abergement-la-Ronce, Baverans, Eclans-Nenon et Villers-Robert

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean THUREL

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP Fichère, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM Sermier, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM Sermier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, JB Gagnoux, I. Voutquenne, V. Chevriaux, P. Tournier.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Prestation de services – Commune d'Abergement-la-Ronce :

La commune d'Abergement-la-Ronce a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence pour congés annuels de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de :

- 7 heures de service les 3 et 4 septembre 2018,
- 15 heures hebdomadaires pour la période du 10 septembre 2018 au 28 septembre 2018 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Prestation de services – Commune de Baverans :

La commune de Baverans a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence pour congés annuels de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de :

- 13 heures 30 de service pour la période du 8 juin 2018 au 18 juin 2018 inclus,
- 22 heures 30 de service pour la période du 13 août 2018 au 31 août 2018 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Prestation de services – Commune d'Eclans-Nenon :

La commune d'Eclans-Nenon a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de :

- 7 heures de service les 16 et 19 juillet 2018,
- 14 heures hebdomadaires pour la période du 30 juillet 2018 au 10 août 2018 inclus,
- 14 heures hebdomadaires à compter du 20 août 2018 et jusqu'au retour de la secrétaire.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Prestation de services – Commune de Villers-Robert :

La commune de Villers-Robert a un besoin en matière de personnel en raison du départ de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de :

- 5,5 heures de service les 17 et 24 juillet 2018,
- 17 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 décembre 2018 inclus.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement, congés payés) et la durée de la prestation de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions de prestations de services avec les communes d'Abergement-la-Ronce, Baverans, Eclans-Nenon et Villers-Robert, annexées à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif 2018.

Fait à Dainparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes concernées

